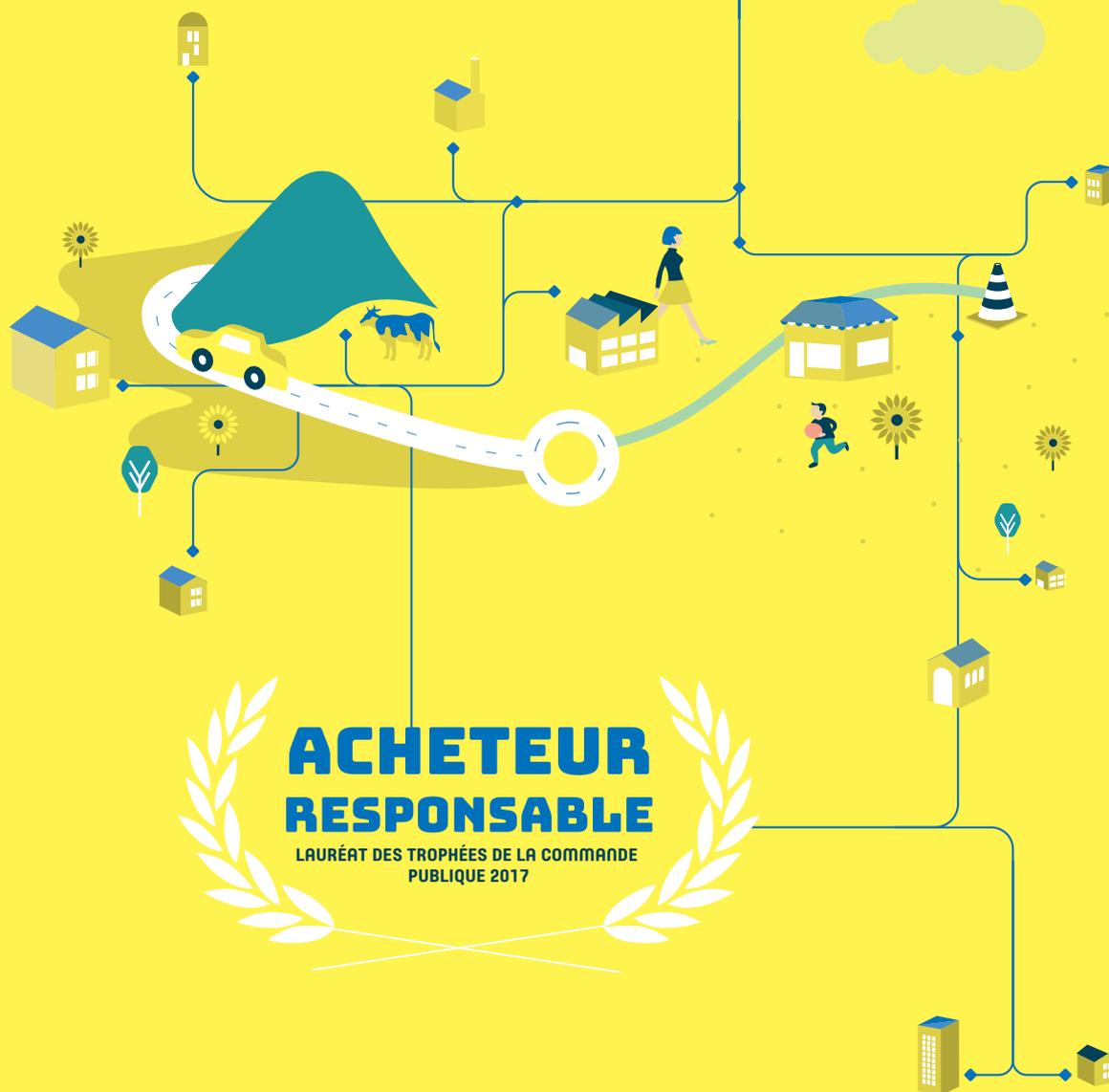


RÉSEAU  
PUBLIC

**αd n**

ARDÈCHE DRÔME NUMÉRIQUE



**ACHETEUR  
RESPONSABLE**

LAURÉAT DES TROPHÉES DE LA COMMANDE  
PUBLIQUE 2017



**EMPLOI, INSERTION, SOUTIEN AUX PME,  
LUTTE CONTRE LE DUMPING SOCIAL...**

# **ADN BOOSTE LES RETOMBÉES DE LA COMMANDE PUBLIQUE !**

**480 millions d'euros investis sur les 8 prochaines années, pour déployer la fibre partout en Ardèche et en Drôme : ADN devient le plus important donneur d'ordre public de son territoire !** Via la commande publique, ADN s'attache à ce que ce grand projet d'infrastructure ait le maximum de retombées positives. Depuis 2014, le Syndicat développe ainsi une politique Achats innovante, déterminée et responsable, au service du territoire.

Un travail récompensé et salué au niveau national, puisqu'ADN remporte le Prix spécial du jury des Trophées de la commande publique 2017, dans la catégorie Achats durables. Ce Trophée est remis ce 23 novembre au Salon des Maires de Paris. Plus de 25 acteurs publics ont candidaté pour cette 10<sup>e</sup> édition, qui met en lumière les politiques d'Achats efficaces et responsables.

« Les outils mis en œuvre par ADN sont très nombreux, particulièrement sur le plan de l'achat socio-responsable : critères RSE, clause sociale ambitieuse et visant une véritable formation et professionnalisation des personnels... L'accent est mis également sur l'accès des PME avec un allotissement volontariste et le choix de locaux techniques maçonnés plutôt que préfabriqués. »

#### ***Le Jury des Trophées***

**COMPOSÉ DE REPRÉSENTANTS DES ACHETEURS**

**ET DE SPÉCIALISTES DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

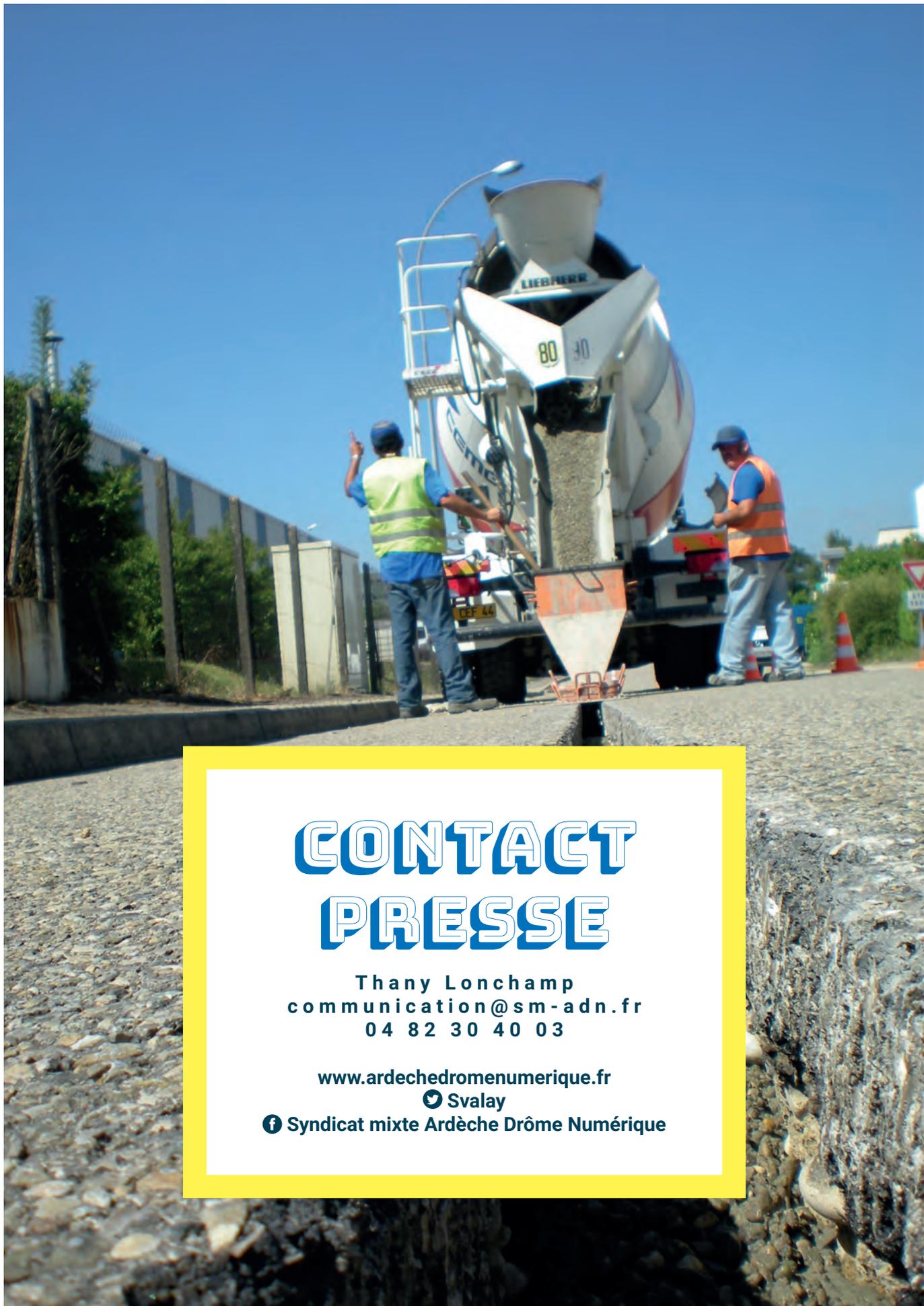
À travers ce prix, c'est aussi le secteur des RIP (Réseaux d'Initiative Publique), nouveaux donneurs d'ordre publics, qui est mis en avant. Ces grands projets d'aménagement lancés partout en France, vont permettre d'emmener la fibre à la porte de chaque foyer et de chaque entreprise, notamment dans les zones rurales, où les opérateurs privés n'interviennent pas. Un service public nouvelle génération, essentiel pour la cohésion et la solidarité des territoires !

## **LE RÉSEAU PUBLIC ADN**

Conduit par le Syndicat mixte ADN, ce grand projet de service public garantira l'égalité d'accès des Ardéchois et Drômois aux services numériques pour éviter toute fracture numérique. Il intervient dans le cadre national du Plan France Très Haut Débit. Il est cofinancé par l'État, l'Europe et les collectivités membres du Syndicat ADN (la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les Départements de l'Ardèche et de la Drôme et les 27 Intercommunalités du territoire).

Au total, en Ardèche et en Drôme, 16 000 km de fibre seront déployés en 8 ans pour raccorder 310 000 foyers.





# CONTACT PRESSE

Thany Lonchamp  
communication@sm-adn.fr  
04 82 30 40 03

[www.ardechedromenumerique.fr](http://www.ardechedromenumerique.fr)

 Svalay

 Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique

# SOMMAIRE

La politique Achats, un levier pour la dynamique du territoire	6
Une organisation innovante pour un projet ambitieux	8
Favoriser l'insertion et le retour vers l'emploi	10
Valoriser les métiers de la fibre et l'offre de formation	12
Faciliter l'accès des TPE/PME et artisans aux marchés de construction des locaux techniques	14
Les RIP : des projets structurants pour les territoires	16
Le projet ADN	18

# LA POLITIQUE ACHATS : UN LEVIER POUR LA DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

ADN est un réseau public de fibre optique parmi les plus ambitieux de France, pensé et réalisé à l'échelle de deux départements. Outil indispensable au développement de l'Ardèche et de la Drôme, c'est un véritable projet d'aménagement du territoire, comparable au déploiement de l'électricité. Dès sa création en 2007, ADN s'est engagé dans une politique volontariste pour maximiser les retombées positives de son projet et se placer en acheteur public responsable.



**NATHALIE HELMER**  
PRÉSIDENTE D'ADN

« La réalisation du réseau fibre ADN représente un investissement public considérable pour nos collectivités membres et nos financeurs. Nous devons nous montrer exigeants pour répondre à cette confiance. La commande publique doit certes être efficace pour atteindre les objectifs de délais et de coûts du projet, mais nous pensons qu'elle doit, au-delà, être un moteur pour le développement du territoire. Nous nous sommes donc engagés dans une démarche active où toutes les ressources juridiques et stratégiques ont été explorées et exploitées. »

## LES PROCÉDURES D'ACHAT ENGAGÉES PAR ADN

### Pour la conception du réseau

◆ Marché à procédure adaptée d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique sur les études d'ingénierie préalables : **300 K€**

### Pour la construction du réseau FTTH

◆ Ingénierie et maîtrise d'œuvre pour l'étude d'opportunités et de coordination de travaux : **360 K€**

◆ Accord-cadre multi-attributaire de travaux, notifié à cinq attributaires sur une durée de 4 ans : **150 M€**

◆ Coordination Sécurité et Protection de la Santé des Travailleurs (CSPS), notifié à 4 titulaires : **560 K€**

◆ Maîtrise d'œuvre pour le suivi des travaux de desserte du RIP FTTH notifiée à 1 titulaire : **14 M€**

### Pour la construction des locaux techniques

◆ Marché de contrôle technique des locaux techniques : **180 K€**

◆ Maîtrise d'œuvre pour la conception et le suivi des travaux : **2,4 M€**

◆ Marchés à procédure adaptée de travaux locaux techniques FTTH, par lots géographiques, répartis sur les 2 départements (consultations à venir) : **15 M€**

### Pour l'exploitation du réseau

◆ Délégation de service public d'affermage attribuée au groupement ADtim, Axione, Bouygues Énergies et Services, sur une durée de 18 ans



## UN IMPORTANT TRAVAIL DE PRÉPARATION

Le retour d'expérience est presque inexistant lorsqu'ADN engage la construction de son réseau public, premier de cette envergure. Dès 2014, le Syndicat organise donc une importante action de « sourcing » auprès des acteurs du secteur pour optimiser sa stratégie d'achat.

## UNE PROCÉDURE D'ACCORD-CADRE INNOVANTE POUR LES MARCHÉS DE TRAVAUX

Pour construire l'infrastructure, ADN a sélectionné 5 groupements d'entreprises sur les 4 premières années de déploiement. La procédure permet une remise en concurrence des entreprises à chaque marché subséquent. Plusieurs avantages :

- ◆ bénéficier de la **meilleure qualité et du meilleur prix** tout au long de l'accord-cadre ;
- ◆ répartir les commandes sur le territoire et sur la durée, en **mobilisant les entreprises en fonction de priorités** définies au fur et à mesure, par les collectivités ;
- ◆ **bénéficier de retours d'expérience progressifs** (techniques de pose, équipements et produits utilisés...).

## DES CRITÈRES SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

À hauteur de **5 à 10 % de la note totale**, les questions sociales et environnementales sont pleinement intégrées dans la sélection des entreprises qui déploieront les réseaux. **Des clauses d'insertion professionnelle ambitieuses** sont

notamment exigées. Ces éléments sont formalisés dans un mémoire technique qui engage les titulaires. *(voir détail pages 10-11)*

## UN ACCÈS FACILITÉ AUX TPE/PME ET ARTISANS

La procédure mise en place pour construire les locaux techniques du réseau permettra à toutes les entreprises du territoire, y compris les TPE/PME et artisans, d'avoir une chance de participer à ce grand chantier. *(voir détail pages 14-15)*

## DES MESURES POUR DES MARCHÉS PLUS ÉTHIQUES

- ◆ **Une lutte contre le dumping social** : les offres anormalement basses sont rejetées, s'appuyant sur la méthode issue de la convention signée par le Département de l'Ardèche avec la Fédération du BTP Drôme-Ardèche.
- ◆ **Une lutte contre le travail dissimulé** : alors que le droit applicable au moment de la passation de l'accord-cadre ne le prévoyait pas encore, ADN a imposé à ses titulaires le port de badges d'identification par chaque salarié dans l'enceinte de ses chantiers.
- ◆ **Une protection des sous-traitants** : les contrats de sous-traitance sont obligatoirement communiqués à ADN, permettant de vérifier les contraintes imposées et le prix versé.
- ◆ **Des exigences fortes sur la sécurité des intervenants**, grâce à un marché Coordination Sécurité et Protection de la Santé des travailleurs.



## UNE ORGANISATION INNOVANTE POUR UN PROJET AMBITIEUX

La création du réseau ADN est un projet d'une ampleur inédite, tant pour l'Ardèche et la Drôme que pour les réseaux numériques publics au niveau national. Les grands travaux s'engagent aujourd'hui, avec plus de 16 000 km de fibre à déployer en 8 ans. Pour piloter cette politique publique ambitieuse, une structure spécifique a été mise en place au travers du Syndicat mixte ADN.



**SYLVAIN VALAYER**  
DIRECTEUR D'ADN

« ADN est une structure publique dédiée, chargée par ses membres de mener à bien ce grand projet d'infrastructure, dans un contexte inédit.

Composée de fonctionnaires territoriaux et d'ingénieurs et techniciens issus du secteur privé des télécoms, le Syndicat se veut une véritable structure de projet, agile, réactive et souple.

Ce modèle permet de répondre aux nombreux défis qui nous sont confiés : la maîtrise des coûts, le respect des délais de déploiement, la dématérialisation des procédures, l'efficacité de la stratégie d'achat pour faire en sorte que ce grand projet de cohésion territoriale bénéficie pleinement aux Ardéchois et aux Drômois. Cela a permis des mesures innovantes et courageuses, grâce à un personnel motivé et doté de grandes compétences, élément clé de la réussite du projet. »

## ADN, UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC

Le Syndicat mixte ADN est une structure publique, créée il y a 10 ans par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les Départements de l'Ardèche et de la Drôme. L'ensemble des EPCI du territoire a depuis rejoint le Syndicat. Avec cette adhésion unanime, les intercommunalités ont fait du numérique un enjeu essentiel pour le développement du territoire.

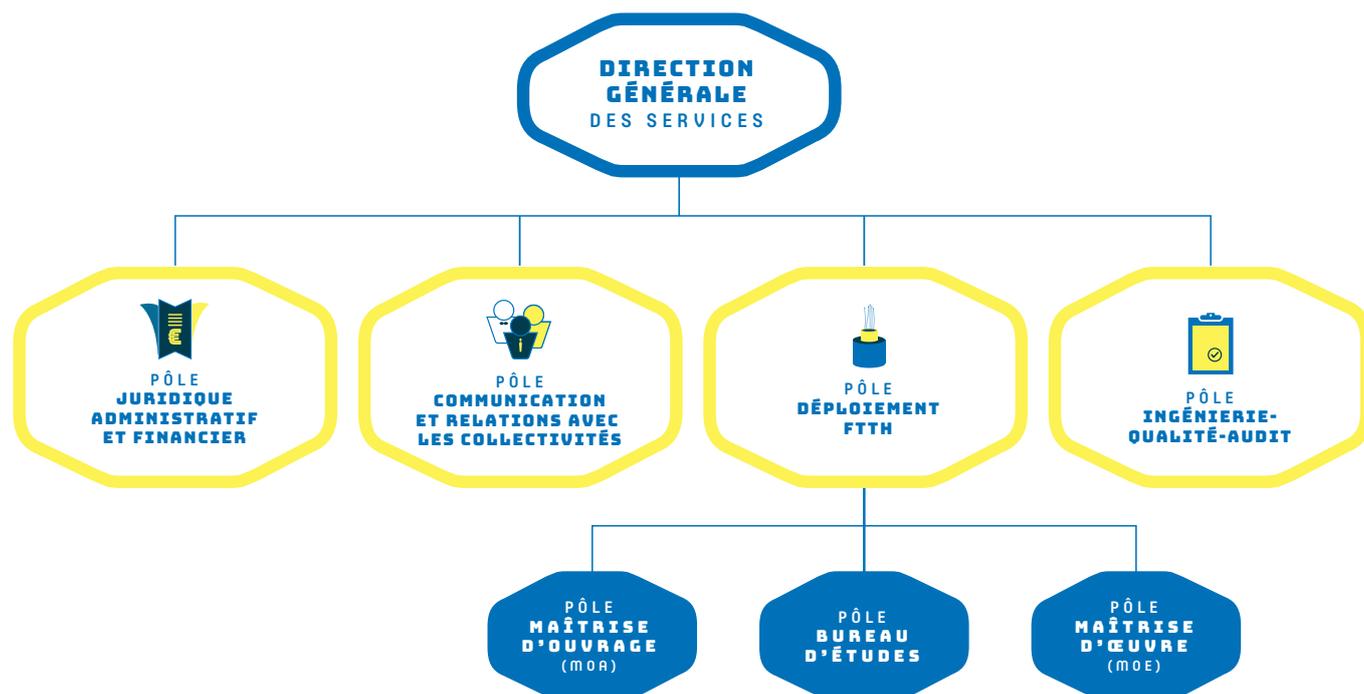
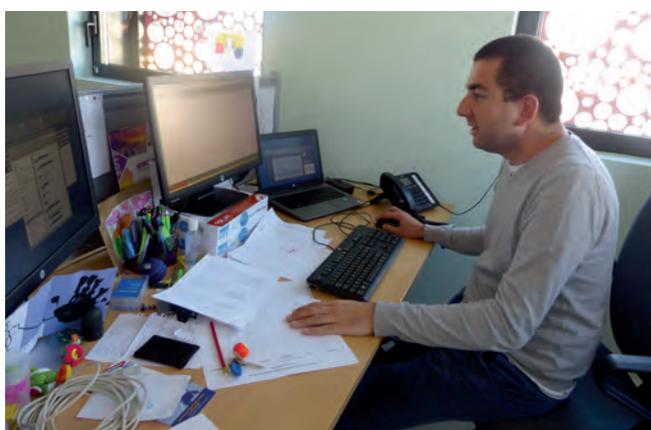
Maître d'ouvrage et propriétaire du réseau pour le compte de ses collectivités membres, ADN :

- ◆ **conçoit le réseau** (programmation des déploiements en fonction des choix de desserte);
- ◆ **pilote sa réalisation** (suivi technique et financier notamment);
- ◆ **gèrera sa commercialisation et son entretien** à terme, via son délégataire ADtim FTTH.

## UNE DES STRUCTURES DE PORTAGE D'UN RIP LES PLUS IMPORTANTES EN FRANCE AUJOURD'HUI

De 7 agents en 2014, ADN est passé à une équipe de 19 agents à ce jour : cette montée en puissance des effectifs assure un pilotage et un suivi administratif, technique, juridique, et financier performant.

Tout en intégrant les règles de gestion des administrations publiques, la structure a pour principe de fonctionner en mode gestion de projet.



# FAVORISER L'INSERTION ET LE RETOUR VERS L'EMPLOI

La construction du réseau fibre et son exploitation vont générer d'importants besoins en termes d'emploi. Pour ADN, c'est l'occasion de favoriser l'insertion des personnes en difficulté, en lien avec les politiques publiques locales des Départements. Le Syndicat a ainsi intégré des clauses sociales à ses marchés de travaux, imposant aux entreprises titulaires d'employer du personnel en insertion. 30 000 heures d'insertion seront ainsi réalisées via les marchés travaux chaque année !



**MAGUELONE  
NALET-MARTIN**

**DIRECTRICE DE LA  
MAISON DE L'EMPLOI,  
DE L'ENTREPRISE  
ET DE LA FORMATION  
« UNE DYNAMIQUE  
AU CŒUR DE  
DRÔME-ARDÈCHE »**

« Transformer l'obligation légale que représentent les clauses d'insertion en opportunité : c'est tout l'intérêt de la démarche mise en place par ADN. Dans le cadre du partenariat créé, nos « facilitateurs » aident les entreprises à définir leurs besoins de recrutement sur le long terme. Ils ciblent ensemble les postes les plus pertinents pour faire de l'intégration durable. Une fois les besoins définis, nous pouvons mobiliser simultanément tout un réseau de partenaires de terrain (le Service Public de l'Emploi, maisons de quartier, centres sociaux...). Nous informons ainsi un maximum de candidats potentiels, avant d'identifier avec les entreprises les meilleurs profils. ADN a réussi à mettre en place une relation de confiance entre tous ces acteurs. La souplesse du dispositif est également intéressante. Les compétences de chacun sont écoutées, pour ajuster et optimiser les savoir-faire au fil de l'eau. »



## DES DISPOSITIONS INNOVANTES

- ◆ **ADN soutient techniquement et financièrement ses entreprises** pour faciliter la mise en œuvre des clauses sociales et assurer ainsi des retombées directes pour les demandeurs d'emploi du territoire.
- ◆ La priorité est donnée à **l'apprentissage et aux contrats de professionnalisation**.
- ◆ L'accent est également porté sur la **féménisation des métiers et la formation** nécessaire des personnes éligibles.

## UNE MISE EN ŒUVRE CONFIEE AUX ACTEURS LOCAUX

- ◆ Dans un souci d'efficacité, le suivi et la mise en œuvre des clauses d'insertion sont **confiés aux deux Départements de l'Ardèche et de la Drôme**, parfaitement habitués à gérer ce genre de dispositifs.
- ◆ L'accompagnement opérationnel des entreprises d'ADN est ensuite assuré par les acteurs locaux de l'insertion. Une structure est clairement identifiée par zone géographique. En fonction du territoire sur lequel les entreprises interviennent, elles sont appuyées dans leurs démarches par **la MEEF « Une dynamique au cœur de Drôme-Ardèche » (Maison de l'Emploi, de l'Entreprise et de la Formation)**, **la MEF Ardèche méridionale (Maison de l'Emploi et de la Formation)** ou **le Diedac PLIE Valentinois (Plan Local pour l'Insertion et de l'Emploi)**.
- ◆ **Des journées d'informations** sont régulièrement réalisées sur les deux départements avec les entreprises titulaires des marchés pour accompagner les acteurs locaux.

## UN PREMIER BILAN PROMETTEUR

Dans le cadre des 80 M€ de marchés de travaux déjà attribués

77 000 heures d'insertion professionnelle à réaliser

Sur les 4 premiers marchés lancés en 2016

12 000 heures d'insertion ont été effectuées par 24 personnes en situation d'insertion



## VALORISER LES MÉTIERS DE LA FIBRE ET L'OFFRE DE FORMATION

Le déploiement de la fibre et la maintenance du réseau à long terme impliquent la formation et le recrutement de professionnels compétents. En Ardèche et en Drôme, le projet ADN devrait mobiliser 400 emplois, tant pour le déploiement initial du réseau que pour le raccordement final des foyers. Face à l'accélération des chantiers partout en France, le secteur est en tension. ADN s'engage donc aux côtés de ses entreprises, pour attirer des candidats et leur permettre de disposer d'une main-d'œuvre locale formée. L'occasion là encore d'optimiser les retombées des chantiers pour les habitants.



**ALAIN FONTE**

**DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CCI DE LA DRÔME, EN CHARGE DU CENTRE DE FORMATION NÉOPOLIS**

« Dès 2013, ADN a pointé la nécessité de construire une offre de formation aux métiers de la fibre sur le territoire, en insistant sur la qualité exigée. Avec l'appui du Syndicat, le dialogue s'est donc engagé avec la FIRIP (Fédération des Industriels des Réseaux d'Initiative Publique) et les entreprises du secteur, pour préciser les compétences attendues. La visite de centres existants (en Normandie notamment) a permis de compléter le diagnostic.

Grâce à l'implication d'ADN et des entreprises, les formations délivrées aujourd'hui à Valence sont très opérationnelles. Les échanges se poursuivent pour ajuster en permanence l'offre aux besoins de terrain, en restant dans le cadre des référentiels nationaux puisque nos formations sont diplômantes. Une collaboration est également en cours avec nos confrères de l'Ardèche pour que l'offre proposée soit complémentaire à la nôtre. »



## UN SOUTIEN À LA MISE EN PLACE DE 2 CENTRES DE FORMATION

En lien avec les CCI locales et les industriels, ADN accompagne la création d'une offre de formation complète sur son territoire :

- ◆ **Le centre Néopolis à Valence** : depuis 2015, il propose aux salariés des entreprises, des formations courtes et longues sur un plateau pédagogique de 150 m<sup>2</sup>. Capacité d'accueil : une centaine de stagiaires par an.
- ◆ **Un centre en Ardèche début 2018** : ce projet, sera basé au Parc industriel Rhône Vallée au Pouzin. Il permettra la formation d'une centaine de personnes par an, en génie civil et travaux en hauteur sur poteaux notamment, grâce à son site extérieur.

## LA PROMOTION DES MÉTIERS DE LA FIBRE

ADN a parallèlement créé un groupe de travail avec les Départements de l'Ardèche et de la Drôme, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Pôle Emploi pour anticiper au mieux les besoins de la filière et aider ses entreprises à recruter. Dans ce cadre, plusieurs opérations ont été réalisées :

- ◆ Un « pôle Fibre » au forum « 1 semaine pour 1 emploi » : le 3 octobre, 130 postes ont été proposés par les entreprises en Région Auvergne-Rhône-Alpes, dont 35 en Ardèche et en Drôme. ADN était présent aux côtés de ses entreprises travaux et de son délégataire.
- ◆ « J'ai la fibre », une campagne de communication attractive et un dépliant d'information ont été diffusés par le Syndicat. Le tout a été relayé par les acteurs du territoire : accompagnateurs emplois des Départements, Pôle emploi, 27 EPCI membres d'ADN...

## UN PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

En août 2017, ADN a signé aux côtés d'un ensemble de partenaires\*, le protocole pour l'emploi et la formation dans les métiers de la fibre optique de la Région. Ce dispositif vise à mener des actions concrètes pour aider les entreprises, tout en dynamisant le marché de l'emploi local.

\* Partenaires signataires aux côtés d'ADN : la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Fédération des télécoms (FFT), la Fédération des Industriels des Réseaux d'Initiative Publique (FIRIP), les grands opérateurs (Orange, SFR, Bouygues Télécom) des Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA), des collectivités porteuses de RIP (SIEA, SIEL, SYANE, Auvergne THD) et leurs délégataires (Axione et Covage).

## + DE 60 DEMANDEURS D'EMPLOI

habitant en Ardèche et en Drôme ont déjà suivi une formation aux métiers de la fibre optique depuis janvier

## 75 %

d'entre eux étaient éligibles aux clauses d'insertion

## + DE 95 % DES STAGIAIRES

trouvent un emploi rapidement à la suite de la formation



## FACILITER L'ACCÈS DES TPE/PME ET ARTISANS AUX MARCHÉS DE CONSTRUCTION DES LOCAUX TECHNIQUES

La filière des réseaux fibre se caractérise principalement par l'intervention de grands groupes autour de prestations clés en main. Afin d'ouvrir ses marchés à un plus grand nombre d'entreprises, y compris les plus petites et les artisans, ADN a souhaité séparer la construction des 200 locaux techniques de la réalisation du reste de l'infrastructure. Un choix audacieux qui permettra à un plus grand nombre d'entreprises de se positionner sur les consultations.



**GÉRARD PAVEN**

**PRÉSIDENT DE LA  
FÉDÉRATION DU BTP  
DRÔME ARDÈCHE**

« La construction prochaine de 200 locaux techniques constitue une vraie opportunité pour les entreprises ardéchoises et drômoises. L'idée du Syndicat d'allotir à la fois techniquement et géographiquement la construction de ces ouvrages correspond parfaitement au tissu local. Les réunions organisées en amont ont permis de rappeler aux plus petites entreprises, la possibilité de se constituer si besoin en groupements. La démarche a été appréciée et certaines se préparent à concourir. Nous saluons la volonté politique d'autant qu'elle sera source de travail complémentaire pour les équipes d'ADN. Le juge de paix sera malgré tout l'attribution des marchés. Mais avant de pouvoir gagner, il faut pouvoir concourir et en ce sens la première étape est franchie. »

## LE CHOIX DE LA CONSTRUCTION

Plutôt que d'établir des shelters préfabriqués ou déployer une multiplicité d'armoires de rue, la réalisation de locaux maçonnés a été privilégiée pour héberger les équipements actifs du réseau. Un moyen d'assurer des retombées économiques pour le territoire mais aussi d'insérer au mieux ces ouvrages dans les espaces publics, grâce à un travail d'insertion paysagère.

## UN ALLOTISSEMENT TRÈS FIN

- ◆ **Les marchés sont divisés en 5 lots techniques dont 3 correspondant aux différents corps de métiers du bâtiment, eux-mêmes répartis en une quinzaine de lots géographiques.** Les périmètres ont été définis en lien avec les bassins d'activité des entreprises (sur la base d'un schéma de mobilité inférieur à 1 h de déplacement) pour permettre aux artisans, TPE et PME de se positionner aussi.
- ◆ **Des lots solidaires** permettront de réserver des marchés aux entreprises qui emploient des travailleurs handicapés ou défavorisés.

Ces dispositions nécessiteront une implication accrue des équipes d'ADN : suivi des 200 opérations programmées sur les différents points du territoire, interface avec les entreprises de câblage... Mais sans cela, seules quelques entreprises auraient pu candidater.



## 15 MILLIONS D'EUROS POUR CONSTRUIRE LES 200 LOCAUX TECHNIQUES

Ces maillons intermédiaires entre le réseau de collecte et l'habitant sont essentiels au bon fonctionnement de l'infrastructure. De 17 à 65 m<sup>2</sup>, ils accueilleront les câbles de fibre alimentant les utilisateurs finaux (particuliers, entreprises, collectivités) ainsi que les équipements des opérateurs.

## UNE MOBILISATION DES ACTEURS DE LA FILIÈRE

Pour informer un maximum d'entreprises des consultations lancées, ADN a travaillé en collaboration avec la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) et la Fédération du BTP Drôme Ardèche.

- ◆ **Deux réunions avec la FBTP 2607** ont permis de présenter les marchés aux entreprises.
- ◆ **Une pré-information** a également été diffusée auprès de ces partenaires et sur leurs sites internet en amont du lancement des procédures.

## UN RELAIS DES COMMUNES ET EPCI

- ◆ Une plaquette d'information a été diffusée auprès des EPCI du territoire et des relais de proximité des entreprises.
- ◆ ADN était également présent aux Congrès des Maires de l'Ardèche et de la Drôme pour sensibiliser les élus locaux à l'importance d'informer les entreprises de leurs territoires.



© ADT

## LES RIP : DES PROJETS STRUCTURANTS POUR LES TERRITOIRES

Dans le cadre du Plan France THD, les Réseaux d'Initiative Publique (RIP) comme celui d'ADN se développent partout sur le territoire national. Les opérateurs privés intervenant principalement dans les zones urbaines (où les déploiements sont plus simples et rentables en raison de la densité), une intervention publique est indispensable pour que personne ne soit exclu du très haut débit. Essentiels en termes de cohésion et de solidarité, ces réseaux assurent également des retombées indirectes nombreuses pour les territoires.



© Photo Sénat

**PATRICK CHAIZE**

**PRÉSIDENT DE L'AVICCA**  
(ASSOCIATION DES VILLES  
ET COLLECTIVITÉS POUR  
LES COMMUNICATIONS  
ÉLECTRONIQUES ET  
L'AUDIOVISUEL)

« Les acteurs locaux de l'aménagement numérique du territoire ne se contentent pas de réduire techniquement la fracture numérique. Comme le démontre bien le prix reçu par ADN, ils le font en enclenchant un mouvement vertueux de création d'emplois locaux, de formation et de chantiers de réinsertion.

L'observatoire semestriel des RIP publié par l'AVICCA montre d'ailleurs l'impact des RIP sur leur territoire : plus faible taux de chômage, création d'entreprises plus importante, développement plus rapide des usages...

Ces projets, complexes à mettre en œuvre d'un point de vue technique et financiers, entrent aujourd'hui massivement en phase de réalisation, et les RIP deviennent de nouveaux acheteurs majeurs...

J'ai proposé une loi en ce sens, qui vise à protéger cet écosystème à bien des égards des plus vertueux qui soit. »

## UNE MONTÉE EN PUISSANCE DES DÉPLOIEMENTS AU NIVEAU NATIONAL

100 % des départements et collectivités d'Outre-mer sont aujourd'hui impliqués dans le Plan France Très Haut Débit autour de 84 projets (certains d'envergure supra-départementale comme ADN). Fin 2016, plus de 50 % du territoire avait accès au très haut débit, dont 31,2 % dans les territoires ruraux, où les déploiements sont pris en charge par les collectivités territoriales.

Côté RIP, la dynamique de déploiement des infrastructures s'accélère. Les années 2016 et 2017 ont notamment permis à de nombreux projets de se concrétiser avec la signature de contrats avec les opérateurs qui exploiteront les réseaux pour le compte des collectivités. (cf. chiffres France THD)

## L'INTÉRÊT DES RIP FACE AUX RÉSEAUX PRIVÉS

◆ **Solidarité** : les zones rurales à faible densité d'habitat ou très montagneuses sont plus difficiles à raccorder que les zones plus denses. Malgré tout, la participation de chaque financeur se calcule sur la base d'un montant unique par foyer à raccorder. Une solidarité sans laquelle la couverture de certains territoires serait impossible.

◆ **Neutralité et diversité des offres** : en donnant la possibilité à l'ensemble des Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) de louer leur infrastructure pour y proposer des services, les RIP permettent l'émergence de nouveaux opérateurs télécoms. L'utilisateur (entreprise ou particulier) bénéficie ainsi d'offres diversifiées et plus compétitives.

◆ **Retour sur investissement** : les RIP financés en partie sur fonds publics, permettent aux collectivités locales de rester pleinement propriétaires de leur réseau. Une fois les réseaux déployés, elles percevront des recettes sur le long terme, grâce aux loyers payés par les opérateurs pour utiliser le réseau public.

◆ **Éthique et responsabilité** : le déploiement des réseaux via la commande publique permet aux collectivités d'optimiser les retombées pour le tissu local et de favoriser le retour vers l'emploi, grâce aux clauses d'insertion. Une vigilance accrue peut également être portée en matière de respect de la sous-traitance (particulièrement forte dans ce secteur d'activité), de lutte contre le travail dissimulé...

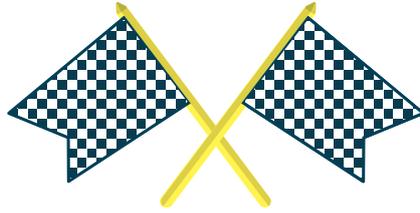
## LE PLAN FRANCE THD

Ce plan représente un investissement de 20 milliards d'euros, partagé entre les opérateurs privés, les collectivités territoriales et l'État. Son objectif : offrir d'ici 2022, un accès internet performant à l'ensemble des logements, entreprises et administrations. Piloté par la Mission France Très Haut Débit, il divise le territoire en deux zones pour éviter le déploiement de plusieurs réseaux parallèles :

◆ les zones dites « conventionnées » ou « zones denses », où les déploiements sont gérés par les opérateurs privés : 3 600 communes, 57 % de la population, et un investissement de 6 à 7 milliards d'euros.

◆ les zones moins denses où les collectivités territoriales déploient des RIP : 31 800 communes, 43 % de la population. Les recettes d'exploitation et le cofinancement issus des Fournisseurs d'Accès Internet permettent de financer la moitié de l'investissement (13 à 14 milliards d'euros). La seconde moitié (6,5 milliards d'euros) est assurée par des subventions publiques, dont l'État à hauteur de plus de 3 milliards d'euros.

+ d'infos sur [www.francethd.fr](http://www.francethd.fr)



## LE PROJET ADN C'EST...



Un accès à **LA FIBRE POUR TOUS**, y compris dans les zones rurales



**16 000 KM**  
de fibre à déployer



**480 MILLIONS D'EUROS**  
investis en 8 ans



**310 000 FOYERS** à raccorder  
en Ardèche et en Drôme



## LE TOUT CONDUIT PAR



## C'EST AUSSI



**UNE CHANCE POUR L'EMPLOI**



**L'INSERTION DES PERSONNES**  
grâce à des clauses sociales



La possibilité pour  
**LES TPE, PME ET ARTISANS**  
de participer à un chantier historique



Une dynamique concurrentielle  
bénéfique pour l'économie du projet



Le soutien au développement d'une  
**OFFRE DE FORMATION DE QUALITÉ**  
SUR LE TERRITOIRE



L'aide à la **PROMOTION DES**  
**NOUVEAUX MÉTIERS DE LA FIBRE**



**UN CHANTIER ÉTHIQUE**  
(protection des sous-traitants,  
lutte contre le travail dissimulé,  
lutte contre le dumping social...)



**UNE ÉQUIPE DE 19 PERSONNES**  
**AGILE ET RÉACTIVE**



**DES COLLECTIVITÉS**  
**MOBILISÉES**

trophées de la  
commande  
publique **20  
17**

UN PROJET PORTÉ PAR  
VOS COLLECTIVITÉS



ardèche  
LE DÉPARTEMENT



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

AVEC LE SOUTIEN DE

